

**OBJET:**

Autorisation de signature  
d’une convention de mise à  
disposition d’un adulte relais  
Prévention de la délinquance  
au Collège Jean Macé

Certifie le caractère exécutoire pour  
avoir été transmis en  
Sous-Préfecture le 03/11/22 et  
publié (ou notifié) le 03/11/22



Cette présente délibération peut faire  
l’objet d’un recours auprès du  
Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à partir de sa publication  
(ou notification).

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Vingt sept Octobre à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Etaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle

Mme BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. GUIDEZ EL HILAL Slimane

M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Mme CANIAU Nathalie procuration M. LEMAIRE Pascal

**Absents excusés :** M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Considérant l’engagement du collège Jean Macé dans le dispositif « Devoirs Faits » et le développement d’actions culturelles ;

Considérant que cet engagement vise à permettre à l’élève de disposer d’un accompagnement spécifique dans son apprentissage scolaire ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir l’action éducative sur son territoire par le biais d’un programme qui permet de renforcer l’aide apportée par le collège et ainsi réduire les inégalités d’accès aux savoirs et à la culture ;

Considérant l’avis favorable de la commission politique de la ville, emploi, vie économique du 12 octobre 2022.

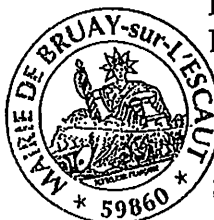
Considérant le partenariat établi entre le collège Jean Macé et la collectivité, il est demandé au conseil municipal :

- D’autoriser Madame le Maire à mettre à disposition à raison de 20h/semaine pendant les périodes scolaires un adulte relais 11/15 ans afin de renforcer la prise en charge éducative de ces deux dispositifs et de signer les documents s’y rapportant
- De signer la convention adossée à cette mise à disposition

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l’**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



S. DUHAMEL.